

européenne de réformer sa politique agricole commune, en particulier pour les céréales et les oléagineux.

Le Canada a deux autres priorités : la poursuite de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis (ALE) et les négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain (ALENA) avec les États-Unis et le Mexique. Ce sont là deux instruments sur lesquels compte le Canada pour demeurer concurrentiel. La position du Canada dans les négociations de l'ALENA s'inspire de l'ALE, entré en vigueur il y a plus de trois ans maintenant, et elle est en étroite harmonie avec la position du Canada dans les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

Nous avons assuré le Japon et nos autres partenaires commerciaux que l'ALENA sera conforme au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et qu'il augmentera les débouchés commerciaux. Nous croyons que l'ALENA présentera des avantages pour les entreprises japonaises, en particulier pour celles qui investissent sur le marché nord-américain.

Finalement, je voudrais dire quelques mots de l'affaire Honda, qui a tellement défrayé la chronique récemment.

Nous nous sommes fortement opposés à la façon dont le Service américain des douanes a interprété l'ALE lorsqu'il a décidé que les véhicules Honda Civic fabriqués au Canada n'avaient pas un contenu territorial de 50 p. 100.

Le gouvernement canadien a fait connaître rapidement et formellement son objection, afin de protéger nos intérêts. La semaine dernière, le premier ministre a livré un message énergique au président Bush relativement aux récentes mesures commerciales américaines, notamment dans l'affaire Honda.

Nous avons déjà invoqué le mécanisme de règlement des différends de l'ALE, en demandant que soient engagées, en vertu du chapitre 18 de l'Accord, des consultations avec les États-Unis. Si l'affaire ne peut être résolue au moyen de consultations, nous avons l'intention de demander l'institution d'un groupe spécial binational. Nous sommes en étroite relation avec la société Honda, et nous emploierons tous les moyens dont nous disposons pour préserver le droit de tous les exportateurs canadiens, sous contrôle canadien ou étranger, d'obtenir l'accès au marché américain, en conformité avec les règles de l'ALE. Nous entendons défendre notre point de vue avec la plus grande énergie.

Pour le Canada, la clé du succès, dans le monde concurrentiel et interdépendant des années 1990, sera le maintien et le renforcement de relations commerciales mutuellement avantageuses, comme celles qui existent entre le Canada et le Japon.